



GUIDE TECHNIQUE

Grand Prix CRIQUIELLON

UCI EUROPE TOUR
TOPCOMPETITIE
TOPCOMPETITION
KEWB FLVB
Lotto 2017



WE ARE
FAIROPLAY



Wallonie

AVEC LE SOUTIEN DU COMMISSARIAT
GENERAL AU TOURISME



LA WALLONIE
LA CHALEUR DE VIVRE



**FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**



Adeps
Fédération
Wallonie-Bruxelles



**VIVONS
SPORT!**



Infrasports
Construire pour le sport



**Province de
HAINAUT**

Sports et Jeunesse



ADMINISTRATION COMMUNALE
SILLY



Vélo Club de la Sylle



Silly Sports

LESSINES



UN PARFUM DE
SURREALISME



 <p>Silly Syndicat d'initiative</p> <p>Découvrez le nouveau site internet du Tourisme à Silly www.tourisme.silly.be</p> <p>Abonnez-vous à notre newsletter ou suivez-nous sur Facebook (TourismeSilly) pour être au courant de nos dernières actualités!</p> <p>Syndicat d'Initiative de Silly Place Communale, 11 - 7830 Silly 068/331606 - tourisme@silly.be - www.tourisme.silly.be</p>	 <p>DHERTE</p>	 <p>Eric PERREAUX</p> <p>Mariéchal - Remont 0477/42-44-45 ericperreaux@gmail.com</p>	 <p>Silly Press</p> <p>RELAISS MATERIEL, DECORATION, BRICOLAGE, PAPETERIE LUNDI - VENDREDI de 9h00 à 18h00 SAMEDI de 7h00 à 17h30 DIMANCHE de 9h00 à 12h00 PHOTOS D'IDENTITE 6 pour 4,00€ Tel 068/55 28 77 silly-press@skynet.be Rue de la Station, 8 - 7830 SILLY</p>	 <p>cittaslow</p>	 <p>JAGUAR TOURNAL LANDROVER</p> <p>LAND ROVER</p>
 <p>MENUISERIE GÉNÉRALE</p> <p>Rue des Prés du Roy 8 - 7800 Ath 068/28.59.61 • mcm.cuvelier@skynet.be</p>	 <p>Taverne de la Sille</p> <p>Café - Brasserie Dans la pure tradition Une carte simple et goûteuse Au tarif démocratique</p> <p>OUVERT TOUS LES JOURS A PARTIR DE 10H SAUF LE MARDI (fermeture hebdomadaire)</p> <p>Rue de la Station - 7830 Silly - 068.56.87.23 www.tavernedelasille.com</p>	 <p>TRAWOBO</p> <p>NIEUWBOUW EN VERBOUWING CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET RENOVATIONS</p> <p>0496/555995 - 0475/586179</p>	 <p>Slow Food[®] Les Saveurs de Silly</p>	 <p>Paucheu sa</p> <p>Rue des Prés du Roy, 8 7800 ATH 068 28 36 57</p> <p>www.paucheu.be</p>	 <p>DISTRIBOISSONS</p>

EDITORIAL

Ce 24^{ème} Grand Prix Criquelion sera incontestablement un des plus disputés jamais courus depuis sa création. En effet, avec seulement 13 équipes inscrites en Lotto - Top Compétition, je me devais de compléter le plateau de belle manière pour offrir aux très nombreux amateurs de cyclisme de notre région, une épreuve de haut niveau. C'est chose faite puisque des équipes de très haut vol ont répondu favorablement à l'invitation.

Je suis également très heureux d'avoir pu reconduire notre association avec le Vélo Club de la Sille et l'Administration Communale de Silly dans l'organisation sans faille du départ et ce, pour la troisième année consécutive. Je m'associe donc à l'ensemble de mon Comité afin de remercier Madame Micheline Hannotier, Présidente du Vélo Club de la Sille pour sa très précieuse collaboration ainsi que Messieurs Christian Leclercq, Bourgmestre de Silly et Eric Perreaux, Echevin des Sports de Silly pour leur soutien inconditionnel.

Le parcours 2017 n'a été que très légèrement modifié. C'est ainsi qu'après 4 circuits locaux à Silly et une liaison de 20Km, les coureurs auront à en découdre avec le Denderoordberg qu'ils franchiront à 6 reprises dans les circuits locaux acrenois, promettant ainsi une arrivée des plus indécises.

Avant de vous laisser découvrir plus en détail notre épreuve au travers du présent guide technique, je voudrais remercier Messieurs Pascal Dehandschutter, Bourgmestre de Lessines et Dimitri Wittenberg, Echevin des Sports de Lessines ainsi que Monsieur Fabien Degrève, coordinateur de la Coupole Sportive de Lessines pour leur agréable contribution dans notre organisation.

Laurent HAEGEMAN
Président de l'Entente Cycliste Acrenoise

Voilà 2 ans déjà que je vous invitais à venir applaudir le départ du Grand Prix Criquelion au centre de Silly, une course de renommée internationale bien connue des amateurs de compétitions reprises dans le calendrier de l'UCI. Bien que celle-ci avait l'habitude de traverser notre beau village avec à sa tête notre champion et regretté Claudy, ce fut pour nous, Vélo Club de la Sille un honneur d'avoir pu contribuer à l'organisation du premier départ sur Silly. Deux journées inoubliables vécues avec beaucoup d'émotion par les supporters, des moments de course de grande intensité.

Pour sa troisième édition, le Vélo Club de la Sille épaulé de ses nombreux bénévoles n'a pas hésité un instant à reconduire sa participation en collaboration du club organisateur « L'Entente Cycliste Acrenoise », du fidèle et combien important partenaire qu'est la Commune de Silly ainsi que des très nombreux sponsors et bénévoles. Sponsors, qui par leur apport financier quel qu'il soit, apportent cette aide financière sans laquelle, cette fête du sport ne pourrait pas se concrétiser.

Notre Grand Prix mérite qu'on en fasse écho afin de perpétuer le souvenir de celui qui nous a fait vibrer tant d'années sur les routes ou derrière notre petit écran.

Sans compter la qualité du parcours, qui ne peut qu'encourager davantage les coureurs à venir tester la force de leurs mollets dans la montée vers Saint Marcoult et sur nos autres routes pittoresques tant appréciées des cycloportifs

Que le meilleur gagne et d'avance toutes nos félicitations à tous.

Micheline HANNOTIER
Présidente du Vélo Club de la Sille

À la demande de l'Entente Cycliste Acrenoise, organisateur du Grand Prix Criquelion, la commune de Silly s'associe au "Vélo de la Sille" pour accueillir une nouvelle fois le départ de cette course cycliste de renom. Les Silliens pourront se targuer d'avoir sur leur terre, et pour la troisième année consécutive, cette compétition dédiée aux nombreux exploits de Claudy Criquelion.

L'organisation d'un départ d'une course reconnue par l'UCI demande beaucoup d'énergie et d'investissement de la part des différentes parties organisatrices. Cette implication se fait en toute confiance car l'Entente Cycliste Acrenoise gère cette course avec beaucoup de professionnalisme.

La participation de la commune de Silly dans l'organisation du Grand Prix reflète la politique sportive qui y est menée depuis plusieurs années. La pratique du sport a été favorisée par les investissements dans les infrastructures sportives communales, dont la perle est le hall Omnisports. On compte une cinquantaine d'associations sportives sur l'entité. Silly est une commune tournée vers le sport, et s'associer aux organisateurs de la course l'Entente Cycliste Acrenoise et le Vélo Club de la Sille semblait logique.

Je profite de cette tribune pour féliciter les comités de l'Entente Acrenoise et du Vélo Club de la Sille pour leur dévouement en faveur du cyclisme.

Eric PERREAUX
Echevin des Sports de Silly



Le respect de l'environnement est l'affaire de tous !

Il est donc primordial de faire un gros effort en la matière, surtout lorsqu'il s'agit d'une organisation mettant en valeur le moyen de locomotion le plus écologique au monde : le vélo.

Aussi, nous insistons auprès de tous les acteurs du Grand Prix Criquelion 2017 afin qu'ils réduisent au maximum leur empreinte sur la nature tout au long de l'épreuve. MERCI !

PALMARES 1991 - 2016

1991	↔	Claudy CRIQUIELION		Marc SERGEANT		Rudy DHAENENS	
1995	↔	Gino PRIMO		Malcom LANGE		Gianni RIVIERA	
1996	↔	Johan REMELS		Pascal DUFOURNI		Pawel KOWALSKI	
1997	↔	Steven VAN ACKEN		Yannick LUCCINI		Geert VERDEYEN	
1998	↔	Sven NIJS		Geert VERDEYEN		Jan CLAS	
1999	↔	Gianni DAVID		Dany VANDERMASSEN		Guido RINGOET	
2000	↔	Johan VERHAEGEN		Guillaume LALOUX		Yvan MOREAU	
2001	↔	Cameron HUGHES		David MAC PARTLAND		Carlo MENEGHETTI	
2002	↔	Renaud BOXUS		Johan VERHAEGEN		Ken HASIKAWA	
2003	↔	Kurt HOVELINCK		Stéphane PETILLAU		Assan BAZAYEV	
2004	↔	Hamish HAYES		David O'LAUGHLIN		Raphaël BASTIN	
2005	↔	Kevin DEGEZELLE		David BLACKGROVE		Yitiy ZUDA	
2006	↔	Jonathan HENRION		Jérôme BAUGNIES		Robert HURD	
2007	↔	Michaël BLANCHY		Bobbie TRAKSEL		Sdenek STYBAR	
2008	↔	Fabio POLAZZI		Dave BRUYLANDTS		Thomas DEGAND	
2009	↔	Nico KUYPERS		Thomas DEGAND		Gunther STERCKX	
2010	↔	Jelle WALLAYS		Jarl SOLEMEINE		Julien VERMOTE	
2011	↔	Tim DETROYER		Laurent DONNAY		Maarten VLASSELAER	
2012	↔	Tom DAVID		Jonathan BREYNE		Niels WYTINCK	
2013	↔	Boris VALLEE		Gijs VAN HOECKE		Eugenio ALAFACI	
2014	↔	Kevin PEETERS		Bert VAN LERBERGHE		Kevin DELTOMBE	
2015	↔	Jelle WALLAYS		Jef VAN MEIRAEGHE		Thomas VAUBOURZEIX	
2016	↔	Timothy DUPONT		Timothy STEVENS		Rob LEEMANS	



COMITE ORGANISATEUR

ENTENTE CYCLISTE ACRENOISE asbl

www.ententecyclisteacrenoise.be - info@ententecyclisteacrenoise.be

PRESIDENT ↔ Laurent HAEGEMAN
Rue Culant, 116 - 7864 DEUX-ACREN
+32 499 341 771 - laurent.haegeman@ententecyclisteacrenoise.be

VICE-PRESIDENT ↔ Jacques HAEGEMAN
Rue Culant, 116b - 7864 DEUX-ACREN
+32 475 606 313 - jacques.haegeman@ententecyclisteacrenoise.be

PRESIDENT D'HONNEUR ↔ Willy LUMEN
Place d'Acren, 1 - 7864 DEUX-ACREN
willy.lumen@ententecyclisteacrenoise.be

SECRETAIRE ↔ Pierre BOUTRIAUX
Rue d'En Bas, 7 - 7864 DEUX-ACREN
+32 474 924 641 - pierre.boutriaux@ententecyclisteacrenoise.be

SECRETAIRE ADJOINT ↔ Michel CRIQUIELION
Rue de Lessines, 37 - 7864 DEUX-ACREN
+32 477 340 564 - michel.criquelion@ententecyclisteacrenoise.be

TRESORIER ↔ Guy BULTEAU
Rue Glacénée, 47b - 7864 DEUX-ACREN
+32 477 224 604 - guy.bulteau@ententecyclisteacrenoise.be

DIRECTEUR DE COURSE ↔ Mathieu CRIQUIELION
Rue d'Ollignies, 18 - 7866 BOIS-DE-LESSINES
+32 478 253 971 - mathieu.criquelion@ententecyclisteacrenoise.be



SIEGE SOCIAL ↔ ECA
Rue d'En Bas, 7 - 7864 DEUX-ACREN
TVA : BE 0846 022 023
IBAN : BE30 3631 0817 1511 / BIC : BBRUBEBB

COMMISSAIRES

Renaud BULTEAU
Serge CARTON
Lionel CAMPAGNOLO
Gilles CASTERMAN
Gérard COOLS
Daniel DEGUISSME
Lucien DELVOYE
Didier FRANCO
Olivier LIVEMONT

Jean-Michel MACTELINCK
Eddy NORMAND
Olivier NORMAND
Guy NIESENS
Michel SCHRIJERS
Romuald TRIFIN
Robert TUMMELEER
Bernard VANDEPONSEELE

EQUIPES PARTICIPANTES

- 1  ASFRA RACING TEAM OUDENAARDE
Dossards 1 à 7 - Présentation sur le podium à 12h21
- 2  BAGUET MIBA INDULEK
Dossards 8 à 14 - Présentation sur le podium à 12h23
- 3  EFC L&R VULSTEKE
Dossards 15 à 21 - Présentation sur le podium à 12h25
- 4  HOME SOLUTION ANMAPA SOENENS CT
Dossards 22 à 28 - Présentation sur le podium à 12h27
- 5  LOTTO SOUDAL U23
Dossards 29 à 35 - Présentation sur le podium à 12h29
- 6  PRORACE CYCLING TEAM
Dossards 36 à 42 - Présentation sur le podium à 12h31
- 7  UNITED CYCLING TEAM SINT TRUIDEN
Dossards 43 à 49 - Présentation sur le podium à 12h33
- 8  VL TECHNICS EXPERZA ABUTRIEK CT
Dossards 50 à 56 - Présentation sur le podium à 12h35
- 9  CYCLING TEAM VDM TRAWOBO
Dossards 57 à 63 - Présentation sur le podium à 12h37
- 10  TEAM ERDIGER ALKOHOLFREI
Dossards 64 à 70 - Présentation sur le podium à 12h39
- 11  ESEG DOUAI
Dossards 71 à 77 - Présentation sur le podium à 12h41
- 12  CC NOGENT SUR OISE
Dossards 78 à 84 - Présentation sur le podium à 12h43
- 13  TEAM RACE CLEAN
Dossards 85 à 91 - Présentation sur le podium à 12h45
- 14  TARTELLO ISOREX
Dossards 92 à 98 - Présentation sur le podium à 12h47

- 15  AGO AQUA SERVICE
Dossards 99 à 105 - Présentation sur le podium à 12h49
- 16  CIBEL CEBON
Dossards 106 à 112 - Présentation sur le podium à 12h51
- 17  PAUWELS SAUZEN VASTGOEDSERVICE
Dossards 113 à 119 - Présentation sur le podium à 12h53
- 18  T-PALM POLE CONTINENTAL WALLON
Dossards 120 à 126 - Présentation sur le podium à 12h55
- 19  TEAM METEC TKH
Dossards 127 à 133 - Présentation sur le podium à 12h57
- 20  AN POST CHAIN REACTION
Dossards 134 à 140 - Présentation sur le podium à 12h59
- 21  TEAM DIFFERDANGE LOSCH
Dossards 141 à 147 - Présentation sur le podium à 13h01
- 22  TEAM LEOPARD TREK
Dossards 148 à 154 - Présentation sur le podium à 13h03
- 23  LOTTO KERN HAUS
Dossards 155 à 161 - Présentation sur le podium à 13h05
- 24  SUNWEB DEVELOPMENT TEAM
Dossards 162 à 168 - Présentation sur le podium à 13h07
- 25  BMC DEVELOPMENT TEAM
Dossards 169 à 175 - Présentation sur le podium à 13h09
- 26  TEAM WIGGINS
Dossards 176 à 182 - Présentation sur le podium à 13h11
- 27  WB VERANCLASSIC AQUA PROTECT
Dossards 183 à 189 - Présentation sur le podium à 13h13
- 28  WANTY GROUPE GOBERT
Dossards 190 à 196 - Présentation sur le podium à 13h15



OFFICIELS & SERVICE MEDICAL



PRESIDENT UCI  Elita GRASINA
Klingeru Iela 1-11 - 1007 RIGA (LETONIE)
+37 26128939 - elita_elita@yahoo.fr

JURY 2  Paul GOULEM
Rue Sainte Aldegonde, 11 - 7540 KAIN
+32 495 218 900

JURY 3  Jean-Michel VOETS
Clos des Chaumières, 15 - 7540 KAIN
+32 476 799 956

JURY 4  Vincent VANDEPEUTE
Rue Doublet, 30 - 7500 TOURNAI
+32 495 381 297

JURY ARRIVEE  Denis LEJEUNE
Rue Favarte, 18 - 7911 FRASNES
+32 497 359 980

MOTO INFORMATION  Rudy PLOMB
Rue d'Erboeul, 90 - 7050 ERBISOEUL
+32 479 362 157

JURY MOTO  Sébastien DE MEY
Avenue de l'Europe, 26 - 7640 ANTOING
+32 473 281 957

JURY MOTO  Laurent GENETELLI
Rue des Bonniers, 91 - 6540 LOBBES
+32 495 188 498

TELECOM  Michel HAVELANGE
Allée de la Cerisaie, 24 - 5020 FLAWINNE
+32 475 650 792

RADIO  Jean-Pierre COPPENOLLE
Rue du Long Mousseau, 7 - 7520 TEMPLEUVE
+32 477 221 136

PHOTO FINISH  Michel MALICE
Résidence Defaux, 35 - 7530 GAURAIN RX
+32 474 660 377

RESULTATS  Yves KLINCKAERT
Zijperstraat, 66 - 9200 OUDEGEM
+32 475 440 955

JURY BALAI  Philippe MOONS
Rue Louis Lenoir Scaillet, 2 - 7860 LESSINES
+32 476 353 370

ANTIDOPAGE  Raymond BOUVRY
Avenue du Vert Bois, 10 - 7500 TOURNAI
+32 478 811 975

DOCTEUR  Godelieve VANHEDEGEM
Avenue du Grand Air, 6 - 7333 TERTRE
+32 495 598 518

DOCTEUR  Corinne NICOD
Rue de Grammont - 7860 LESSINES
+32 476 804 965

HOPITAL  ASZ GERAARDSBERGEN
Gasthuisstraat, 4 - 9500 GERAARDSBERGEN
+32 54 432 111

HOPITAL  EPICURA ATH
Rue Maria Thomée, 1 - 7800 ATH
+32 68 262 111

SERVICE TECHNIQUE

VOITURES OUVREUSES (3)  FESTINA
+32 475 297 899

VOITURES NEUTRES (2 + 1 moto)  FSA
+32 476 292 581

MOTOS SECURITE (10)  Jan EEREBOUT
+32 468 269 750

ARDOISIERS (2)  MOTOCYCLISME
+32 489 397 874

SPEAKER  Freddy HAVELANGE
+32 475 447 372

AMBULANCES (2)  Johan COBAUX
+32 495 500 700

BALAI  Arnaud BARBAY
+32 489 397 874

ABANDONS  Stéphane EGERMONT
+32 497 024 634

CHAPERONS (3)  Daniel DEGUSSME
+32 489 397 874

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

DISTANCE EN COURSE 173,2Km

2,9Km + 47,2Km (4 circuits locaux à Silly de 11,8Km) + 19,9Km (de liaison) + 103,2Km (6 circuits locaux à Deux-Acren de 17,2Km)



DEPART NEUTRALISE 13h30

Rue de la Station - 7830 SILLY



NEUTRALISATION Sur 3800m

Derrière drapeaux rouges à la vitesse moyenne de 30Km/h



DEPART REEL 13h37

Pavé d'Ath (N7) - 7830 SILLY



OPEN BAR Km 50

Rue de la Station - 7830 SILLY



ENTREE CIRCUIT LOCAL Km 69,2

Rue d'En Bas - 7864 DEUX-ACREN



GPM Km 77,3/94,5/111,7/128,9/146,1/163,3

720m - ▲ moy 7% - ▲ max 9% ■ Buizemont - 9500 G'BERGEN



LIGNE Km 70,0/87,2/104,4/121,6/138,8/156,0

Rue du Pont - 7864 DEUX-ACREN



FLAMME ROUGE Km

1000m de la ligne ■ Rue Remincourt



PAVES 1 Km 76,4/93,6/110,8/128,0/145,2/162,4

800m ■ Gaverstraat - 9500 GERAARDSBERGEN



DERIVATION Sur 3800m

Rue d'En Bas - 7864 DEUX-ACREN



ZONE RAVITO Km 71,6/88,8/106,0/123,2/140,4

Sur 2000m ■ Chaussée de Grammont - 7864 DEUX-ACREN



ARRIVEE Sur 3800m

Rue du Pont - 7864 DEUX-ACREN



PAVES 2 Km 83,9/101,1/118,3/135,5/152,7/169,9

900m ■ Rue de Viane - 7864 DEUX-ACREN



PASSAGES DIFFICILES OU DANGEREUX

RETRECISSEMENT Km -3,4

Rue de la Nouvelle Gare - 7830 SILLY



RETRECISSEMENT Km 66,3

Akrenbos - 1547 BEVER



ILOT CENTRAL Km -2,9

Sur 20m ■ Rue de la Nouvelle Gare - 7830 SILLY



RETRECISSEMENT Km 70,2/87,4/104,6/121,8/139,0/156,2

Grand'Rue - 7864 DEUX-ACREN



ILOT CENTRAL Km 1,2/12,9/24,7/36,5/48,3

Rue de la Station - 7830 SILLY



ILOTS CENTRAUX Km 75,1/92,3/109,5/126,7/143,9/161,1

Sur 50m ■ Groteweg (N42) - 9500 OVERBOELARE



RETRECISSEMENT Km 3,7/15,5/27,3/39,1/50,9

Rue du Marais - 7830 SILLY



ILOTS CENTRAUX Km 75,4/92,6/109,8/127,0/144,2/161,4

Sur 100m ■ Groteweg (N42) - 9500 OVERBOELARE



RONDPOINT Km 59,6

Rue de Grammont - 7830 BASSILLY



RETRECISSEMENT Km 76,0/87,4/110,6/127,6/144,8/162,0

Major Van Lierdelaan - 9500 MOERBEKE



RALENTISSEUR Km 64,1

Kerkhove - 1547 BEVER



RETRECISSEMENT Km 80,5/97,7/114,9/132,1/149,3/166,5

Heuvelstraat - 9500 MOERBEKE



DESCENTE DANGEREUSE Km 65,1

Burght - 1547 BEVER



ILOTS LATERAUX Km 81,5/98,7/115,9/133,1/150,3/167,5

Vianeplein (N496) - 9500 VIANE



ACCREDITATIONS & VEHICULES AUTORISES EN COURSE



DIRECTION



OFFICIELS - UCI



ORGANISATION



INVITES - VIPS



PRESSE

ACCES AUTORISES DES ACCREDITATIONS



RECEPTION MATIN



VOITURES VIP



RECEPTION SOIR

DIRECTION / OFFICIELS VOITURES 1 à 20	INVITES VIPS VOITURES 21 à 30	ORGANISATION VOITURES 31 à 70	EQUIPES VOITURES 71 à 160	PRESSE VOITURES 161 à 200

VEHICULES SPECIAUX

DIRECTEUR GENERAL 1	DIRECTEUR DE COURSE 2	COMMISSAIRE JURY 1 4
COMMISSAIRE JURY 2 5	COMMISSAIRE JURY 3 6	COMMISSAIRE JURY 4 7
COMMISSAIRE JURY 5 8	COMMISSAIRE MOTO 1 9	COMMISSAIRE MOTO 2 10
MEDECIN DE COURSE 11 et 12	MOTO INFOS 1 13	MOTO REGULATEUR 14

DETAILS DES OPERATIONS D'ARRIVEE A DEUX-ACREN

PPO ARRIVEE de 13h30 à 16h00

Rue de Lessines - 7864 DEUX-ACREN

PERMANENCE ARRIVEE de 15h30 à 18h30

Stade des Camomilles ■ Rue de l'Ordre - 7864 DEUX-ACREN

+32 (0)474 924 641 / +32 (0)499 341 771

- 16h30 - 18h30 : Résultats - Classements
- 18h00 : Réunion UCI / Organisation - Réception

CONTRÔLE ANTIDOPAGE 20min après l'arrivée

Site d'Arrivée ■ Rue du Pont,33 - 7864 DEUX-ACREN

+32 (0)474 924 641 / +32 (0)499 341 771

VESTIAIRES ARRIVEE de 15h30 à 18h30

Stade des Camomilles ■ Rue de l'Ordre - 7864 DEUX-ACREN

+32 (0)474 924 641 / +32 (0)499 341 771

PODIUM PROTOCOLAIRE 10min après l'arrivée

Podium Arrivée ■ Rue du Pont - 7864 DEUX-ACREN

+32 (0)474 924 641 / +32 (0)499 341 771

PPO BUS EQUIPES de 13h30 à 18h30

Stade des Camomilles ■ Rue de l'Ordre - 7864 DEUX-ACREN

DIRECTEURS SPORTIFS de 13h30 à 18h30

Stade des Camomilles ■ Rue de l'Ordre - 7864 DEUX-ACREN

OFFICIELS AVANT & POLICE à l'arrivée

Stade des Camomilles ■ Grand'Rue - 7864 DEUX-ACREN

OFFICIELS ARRIERE à l'arrivée

Stade des Camomilles ■ Grand'Rue - 7864 DEUX-ACREN

ORGANISATION AVANT à l'arrivée

Stade des Camomilles ■ Rue de l'Ordre - 7864 DEUX-ACREN

ORGANISATION ARRIERE à l'arrivée

Rue du Pont - 7864 DEUX-ACREN

PRESSE & VIPS AVANT à l'arrivée

Rue du Pont - 7864 DEUX-ACREN



PLAN DU SITE D'ARRIVEE



PARCOURS DETAILLE & PROFIL GENERAL

DISTANCE HORAIRE DIR COMMUNES / RUES / REMARQUES

FAITE RESTE 30Kmh

PROVINCE DE HAINAUT

SILLY

A	0,0	3,8	13h30	X	↑	Rue de la Station - DEPART FICTIF	
B	0,1	3,7	13h30	X	↖	Rue Ville Basse	
C	0,4	3,4	13h30	X	↑	Rue de Bassilly - RETRECISSEMENT	
D	0,9	2,9	13h31	X	↑	Rue de Bassilly - îLOT CENTRAL (sur 20m)	
E	1,8	2,0	13h33	X	↖	Rue de la Nouvelle Gare	
F	3,0	0,8	13h36	X	↖	Pavé d'Ath (N7)	
G	3,8	0,0	13h37	X	↑	Pavé d'Ath (N7)	

DISTANCE HORAIRE DIR COMMUNES / RUES / REMARQUES

FAITE RESTE 42Kmh 44Kmh

PROVINCE DE HAINAUT

SILLY

1	0,0	173,2	13h37	13h37	↑	Pavé d'Ath (N7) - DEPART REEL	
2	1,2	172,0	13h38	13h38	↖	Rue de la Station - îLOT CENTRAL	
3	2,9	170,3	13h41	13h40	↑	Rue de la Station - PASSAGE 1 DEPART FICTIF	
4	3,0	170,0	13h41	13h41	↖	Place Communale	
5	3,2	170,2	13h41	13h41	↖	Rue du Marais	
6	3,7	169,5	13h42	13h42	↑	Rue du Marais - RETRECISSEMENT	
7	4,0	169,2	13h42	13h42	↖	Rue Bouquemont	
8	4,4	168,8	13h43	13h43	↖	Rue d'En Haut	
9	4,8	168,4	13h43	13h43	↗	Rue de Saint Marcourt	
10	5,5	167,7	13h44	13h44	↖	Rue de Saint Marcourt	
11	5,8	167,4	13h45	13h44	↗	Rue de Saint Marcourt	
12	6,8	166,4	13h46	13h46	↖	Rue de Saint Marcourt	
13	8,5	164,7	13h49	13h48	↑	Rue d'Houtaing	
14	9,1	164,1	13h50	13h49	↖	Rue d'Houtaing	
15	10,9	162,3	13h52	13h51	↗	Rue de la Nouvelle Gare	
16	11,0	162,2	13h52	13h52	↖	Pavé d'Ath (N7)	
17	12,9	160,3	13h55	13h54	↖	Rue de la Station - îLOT CENTRAL	
18	14,7	158,5	13h58	13h57	↑	Rue de la Station - PASSAGE 2 DEPART FICTIF	
19	15,5	157,7	13h59	13h58	↑	Rue du Marais - RETRECISSEMENT	
20	24,7	144,9	14h11	14h10	↖	Rue de la Station - îLOT CENTRAL	
21	26,5	146,7	14h14	14h13	↑	Rue de la Station - PASSAGE 3 DEPART FICTIF	
22	27,3	145,9	14h16	14h14	↑	Rue du Marais - RETRECISSEMENT	
23	36,5	133,1	14h28	14h26	↖	Rue de la Station - îLOT CENTRAL	
24	38,3	134,9	14h31	14h29	↑	Rue de la Station - PASSAGE 4 DEPART FICTIF	
25	39,1	134,1	14h32	14h30	↑	Rue du Marais - RETRECISSEMENT	
26	48,3	124,9	14h45	14h42	↖	Rue de la Station - îLOT CENTRAL	
27	50,0	123,2	14h48	14h45	↑	Rue de la Station - OPEN BAR	OPEN BAR
28	50,1	123,1	14h48	14h45	↑	Rue de la Station - PASSAGE 5 DEPART FICTIF	
29	50,9	122,3	14h49	14h46	↑	Rue du Marais - RETRECISSEMENT	
30	58,1	115,1	15h00	14h56	↗	Rue de la Nouvelle Gare	

BASSILLY

31	58,2	115,0	15h00	14h56	↑	Rue des Ecoles	
32	58,6	114,6	15h00	14h56	↖	Place de Bassilly (N263)	
33	58,9	114,3	15h01	14h57	↗	Rue Thabor (N263)	
34	59,3	113,9	15h01	14h57	↖	Rue Cavée (N263)	
35	59,6	113,6	15h02	14h58	↗	Rue de Grammont (N263) - RONDPOINT	
36	59,7	113,5	15h02	14h58	↖	Rue de Grammont (N263)	

PROVINCE DE BRABANT FLAMAND

BEVER

37	61,6	111,6	15h05	15h01	↑	Commijn (N263)	
38	63,2	110,0	15h07	15h03	↗	Kerkhove (N263)	
39	64,1	109,1	15h08	15h04	↖	Kerkhove - RALENTISSEUR	
40	65,1	108,1	15h09	15h05	↑	Burght - DESCENTE DANGEREUSE	
41	65,7	114,3	15h10	15h06	↑	Akrenbos	
42	66,3	113,7	15h11	15h07	↑	Akrenbos - RETRECISSEMENT	

PROVINCE DE HAINAUT

DEUX-ACREN

43	67,2	106,0	15h13	15h08	↑	Lisière du Bois	
44	68,4	104,8	15h14	15h10	↑	Rue d'En Haut	
45	69,2	104,0	15h15	15h10	↖	Rue d'En Bas - ENTREE CIRCUIT LOCAL	
46	69,6	103,6	15h16	15h11	↗	Rue du Pont	
47	70,0	103,2	15h17	15h12	↑	Rue du Pont - PASSAGE 1 LIGNE D'ARRIVEE	
48	70,2	103,0	15h17	15h12	↑	Grand'Rue - RETRECISSEMENT	
49	70,5	102,7	15h17	15h13	↖	Rue Saint-Géréon	
50	71,0	102,2	15h18	15h13	↑	Rue Léon Lespagnard	
51	71,5	101,7	15h19	15h14	↗	Chaussée de Grammont (N42)	
52	71,6	101,6	15h19	15h14	↑	Chaussée de Grammont (N42) - RAVITO	

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE

OVERBOELARE

53	73,1	100,1	15h21	15h16	↑	Groteweg (N42)	
54	75,1	98,1	15h24	15h19	↑	Groteweg (N42) - îLOTS CENTRAUX (sur 50m)	
55	75,4	97,8	15h24	15h19	↑	Groteweg (N42) - îLOTS CENTRAUX (sur 100m)	
56	75,5	97,7	15h24	15h19	↗	Brugstraat	
57	75,6	97,6	15h25	15h20	↑	Pol Antheunisstraat	
58	76,0	97,2	15h25	15h20	↗	Major Van Lierdelaan - RETRECISSEMENT	
59	76,4	96,8	15h26	15h21	↗	Gaverstraat - ZONE PAVEE (sur 800m)	
60	77,3	95,9	15h27	15h22	↖	Denderoordberg - SOMMET GPM 1	
61	77,4	95,8	15h27	15h22	↗	Hoge Buizemont	
62	77,9	95,3	15h28	15h23	↑	Zavelstraat	

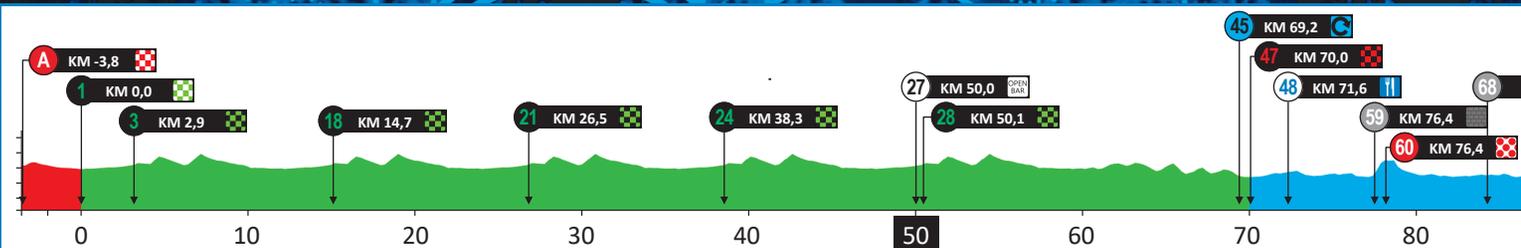
MOERBEKE

63	79,2	94,0	15h30	15h25	↑	Karel De Lensstraat	
64	80,5	92,7	15h32	15h26	↑	Heuvelstraat - RETRECISSEMENT	
65	81,0	92,2	15h32	15h27	↗	Edingsweg (N495)	

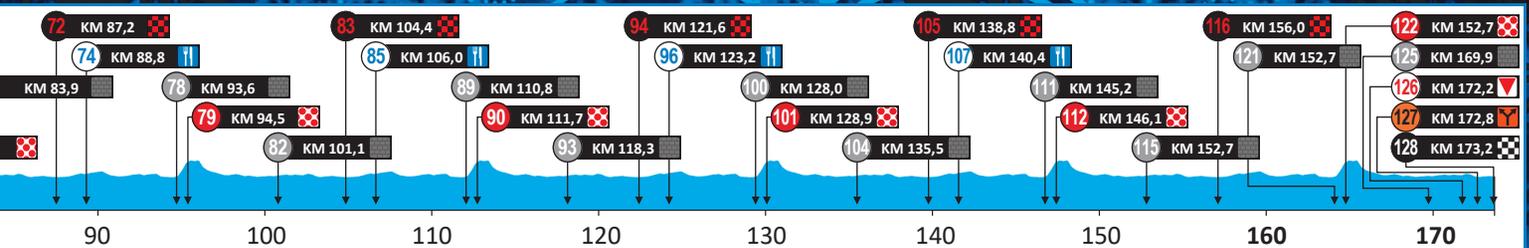
VIANE

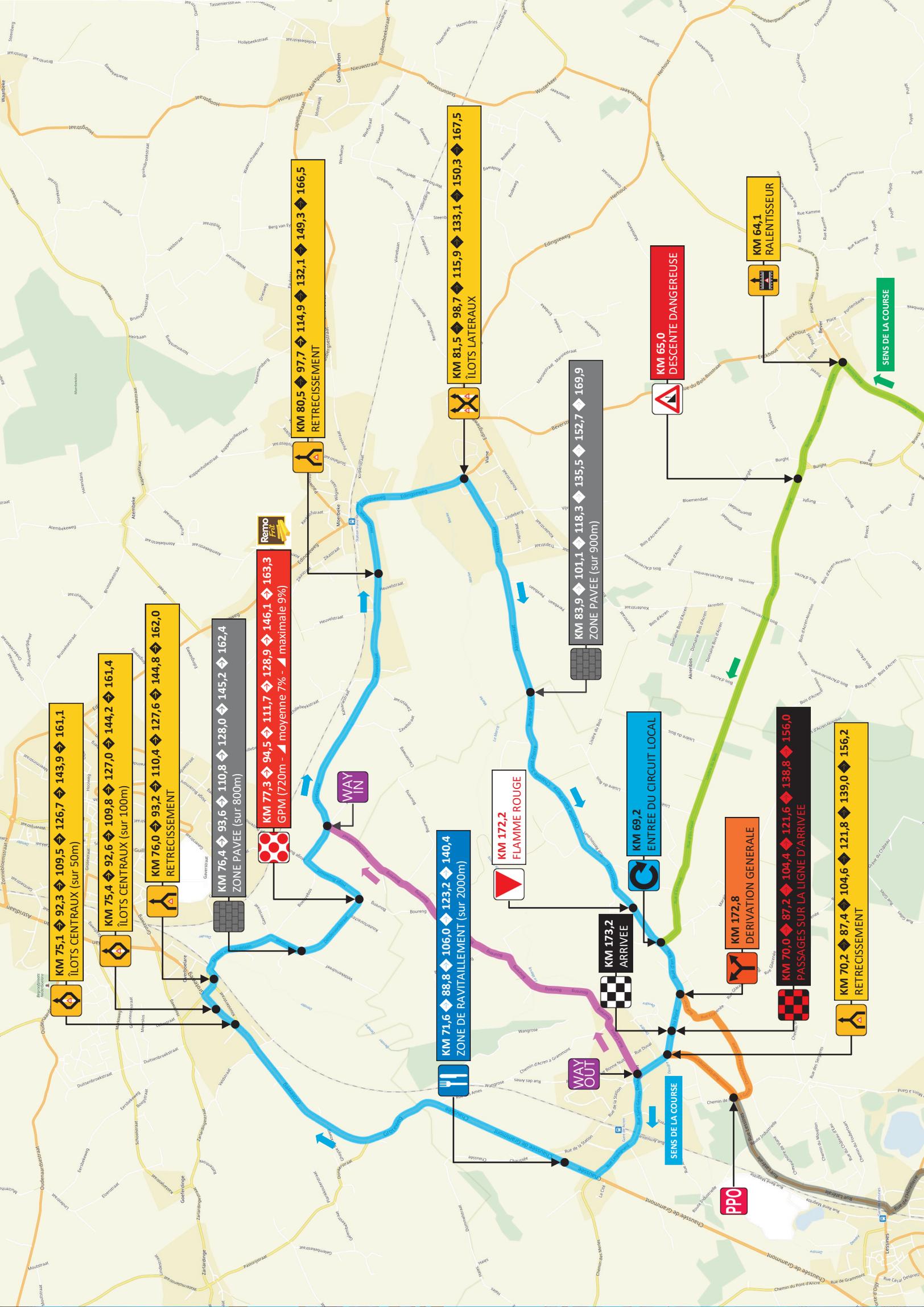
66	81,5	91,2	15h34	15h28	↗	Vianeplein (N496) - îLOTS LATERAUX	
67	82,2	91,0	15h34	15h29	↑	Akrenstraat	

PROVINCE DE HAINAUT



DEUX-ACREN					
68	83,9	89,3	15h36 15h31	↑	Rue de Viane - ZONE PAVEE (sur 900m)
69	85,3	87,9	15h38 15h33	↑	Remincourt
70	86,4	86,8	15h40 15h34	↑	Rue d'En Bas
71	86,8	86,4	15h41 15h35	↑	Rue du Pont
72	87,2	86,0	15h41 15h35	↑	Rue du Pont - PASSAGE 2 LIGNE D'ARRIVEE
73	87,4	85,8	15h41 15h36	↑	Grand'Rue - RETRECISSEMENT
74	88,8	84,4	15h43 15h38	↑	Chaussée de Grammont (N42) - RAVITO
PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE					
OVERBOELARE					
75	92,3	80,9	15h48 15h42	↑	Groteweg (N42) - ÎLOTS CENTRAUX (sur 50m)
76	92,6	80,6	15h49 15h43	↑	Groteweg (N42) - ÎLOTS CENTRAUX (sur 100m)
77	93,2	80,5	15h49 15h43	↗	Major Van Lierdelaan - RETRECISSEMENT
78	93,6	79,6	15h50 15h44	↗	Gaverstraat - ZONE PAVEE (sur 800m)
79	94,5	78,7	15h52 15h45	↖	Denderoordberg - SOMMET GPM2
MOERBEKE					
80	97,7	75,5	15h56 15h50	↑	Heuvelstraat - RETRECISSEMENT
VIANE					
81	98,7	74,5	15h58 15h52	↗	Vianeplein (N496) - ÎLOTS LATéraux
PROVINCE DE HAINAUT					
DEUX-ACREN					
82	101,1	72,1	16h01 15h54	↑	Rue de Viane - ZONE PAVEE (sur 900m)
83	104,4	68,8	16h06 15h59	↑	Rue du Pont - PASSAGE 3 LIGNE D'ARRIVEE
84	104,6	68,6	16h06 15h59	↑	Grand'Rue - RETRECISSEMENT
85	106,0	67,2	16h08 16h01	↑	Chaussée de Grammont (N42) - RAVITO
PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE					
OVERBOELARE					
86	109,5	63,7	16h13 16h06	↑	Groteweg (N42) - ÎLOTS CENTRAUX (sur 50m)
87	109,8	63,4	16h13 16h06	↑	Groteweg (N42) - ÎLOTS CENTRAUX (sur 100m)
88	110,4	63,3	16h14 16h06	↗	Major Van Lierdelaan - RETRECISSEMENT
89	110,8	62,4	16h15 16h08	↗	Gaverstraat - ZONE PAVEE (sur 800m)
90	111,7	61,5	16h16 16h09	↖	Denderoordberg - SOMMET GPM3
MOERBEKE					
91	114,9	58,3	16h21 16h14	↑	Heuvelstraat - RETRECISSEMENT
VIANE					
92	115,9	57,3	16h23 16h16	↗	Vianeplein (N496) - ÎLOTS LATéraux
PROVINCE DE HAINAUT					
DEUX-ACREN					
93	118,3	54,9	16h26 16h18	↑	Rue de Viane - ZONE PAVEE (sur 900m)
94	121,6	51,6	16h30 16h22	↑	Rue du Pont - PASSAGE 4 LIGNE D'ARRIVEE
95	121,8	51,4	16h31 16h23	↑	Grand'Rue - RETRECISSEMENT
96	123,2	50,0	16h33 16h25	↑	Chaussée de Grammont (N42) - RAVITO
PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE					
OVERBOELARE					
97	126,7	46,5	16h39 16h31	↑	Groteweg (N42) - ÎLOTS CENTRAUX (sur 50m)
98	127,0	46,2	16h38 16h30	↑	Groteweg (N42) - ÎLOTS CENTRAUX (sur 100m)
99	126,6	46,1	16h38 16h30	↗	Major Van Lierdelaan - RETRECISSEMENT
100	128,0	45,2	16h39 16h31	↗	Gaverstraat - ZONE PAVEE (sur 800m)
101	128,9	44,3	16h41 16h32	↖	Denderoordberg - SOMMET GPM 4
MOERBEKE					
102	132,1	41,1	16h45 16h37	↑	Heuvelstraat - RETRECISSEMENT
VIANE					
103	133,1	40,1	16h47 16h39	↗	Vianeplein (N496) - ÎLOTS LATéraux
PROVINCE DE HAINAUT					
DEUX-ACREN					
104	135,5	37,7	16h50 16h41	↑	Rue de Viane - ZONE PAVEE (sur 900m)
105	138,8	34,4	16h55 16h46	↑	Rue du Pont - PASSAGE 5 LIGNE D'ARRIVEE
106	139,0	34,2	16h55 16h46	↑	Grand'Rue - RETRECISSEMENT
107	140,4	32,8	16h57 16h48	↑	Chaussée de Grammont (N42) - RAVITO
PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE					
OVERBOELARE					
108	143,9	29,3	17h02 16h53	↑	Groteweg (N42) - ÎLOTS CENTRAUX (sur 50m)
109	144,2	29,0	17h03 16h53	↑	Groteweg (N42) - ÎLOTS CENTRAUX (sur 100m)
110	144,8	28,9	17h03 16h53	↗	Major Van Lierdelaan - RETRECISSEMENT
111	145,2	28,0	17h04 16h55	↗	Gaverstraat - ZONE PAVEE (sur 800m)
112	146,1	27,1	17h05 16h56	↖	Denderoordberg - SOMMET GPM 5
MOERBEKE					
113	149,3	23,9	17h10 17h00	↑	Heuvelstraat - RETRECISSEMENT
VIANE					
114	150,3	22,9	17h12 17h02	↗	Vianeplein (N496) - ÎLOTS LATéraux
PROVINCE DE HAINAUT					
DEUX-ACREN					
115	152,7	20,5	17h15 17h05	↑	Rue de Viane - ZONE PAVEE (sur 900m)
116	156,0	17,2	17h19 17h09	↑	Rue du Pont - PASSAGE 6 LIGNE D'ARRIVEE
117	156,2	17,0	17h20 17h10	↑	Grand'Rue - RETRECISSEMENT
PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE					
OVERBOELARE					
118	161,1	12,1	17h27 17h16	↑	Groteweg (N42) - ÎLOTS CENTRAUX (sur 50m)
119	161,4	11,8	17h27 17h17	↑	Groteweg (N42) - ÎLOTS CENTRAUX (sur 100m)
120	162,0	11,7	17h27 17h17	↗	Major Van Lierdelaan - RETRECISSEMENT
121	162,4	10,8	17h29 17h18	↗	Gaverstraat - ZONE PAVEE (sur 800m)
122	163,3	9,9	17h30 17h19	↖	Denderoordberg - SOMMET GPM6
MOERBEKE					
123	166,5	6,7	17h34 17h24	↑	Heuvelstraat - RETRECISSEMENT
VIANE					
124	167,5	5,7	17h36 17h26	↗	Vianeplein (N496) - ÎLOTS LATéraux
PROVINCE DE HAINAUT					
DEUX-ACREN					
125	169,9	3,3	17h39 17h28	↑	Rue de Viane - ZONE PAVEE (sur 900m)
126	172,2	1,0	17h43 17h31	↑	Remincourt - FLAMME ROUGE
127	172,8	0,4	17h43 17h32	↑	Rue d'En Bas - DERIVATION GENERALE
128	173,2	0,0	17h44 17h33	↑	Rue du Pont - ARRIVEE





KM 75,1 ♦ 92,3 ♦ 109,5 ♦ 126,7 ♦ 143,9 ♦ 161,1
 ÎLOTS CENTRAUX (sur 50m)

KM 75,4 ♦ 92,6 ♦ 109,8 ♦ 127,0 ♦ 144,2 ♦ 161,4
 ÎLOTS CENTRAUX (sur 100m)

KM 76,0 ♦ 93,2 ♦ 110,4 ♦ 127,6 ♦ 144,8 ♦ 162,0
 RETRECISSEMENT

KM 76,4 ♦ 93,6 ♦ 110,8 ♦ 128,0 ♦ 145,2 ♦ 162,4
 ZONE PAVEE (sur 800m)

KM 77,3 ♦ 94,5 ♦ 111,7 ♦ 128,9 ♦ 146,1 ♦ 163,3
 GPM (720m - ▲ moyenne 7% - ▲ maximale 9%)

Remo
 720m

KM 80,5 ♦ 97,7 ♦ 114,9 ♦ 132,1 ♦ 149,3 ♦ 166,5
 RETRECISSEMENT

KM 71,6 ♦ 88,8 ♦ 106,0 ♦ 123,2 ♦ 140,4
 ZONE DE RAVITAILLEMENT (sur 2000m)

KM 81,5 ♦ 98,7 ♦ 115,9 ♦ 133,1 ♦ 150,3 ♦ 167,5
 ÎLOTS LATERAUX

KM 172,2
 FLAMME ROUGE

KM 83,9 ♦ 101,1 ♦ 118,3 ♦ 135,5 ♦ 152,7 ♦ 169,9
 ZONE PAVEE (sur 900m)

KM 69,2
 ENTREE DU CIRCUIT LOCAL

KM 65,0
 DESCENTE DANGEREUSE

KM 172,8
 DERIVATION GENERALE

KM 70,0 ♦ 87,2 ♦ 104,4 ♦ 121,6 ♦ 138,8 ♦ 156,0
 PASSAGES SUR LA LIGNE D'ARRIVEE

KM 64,1
 RALENTISSEUR

KM 70,2 ♦ 87,4 ♦ 104,6 ♦ 121,8 ♦ 139,0 ♦ 156,2
 RETRECISSEMENT

SENS DE LA COURSE

PPO

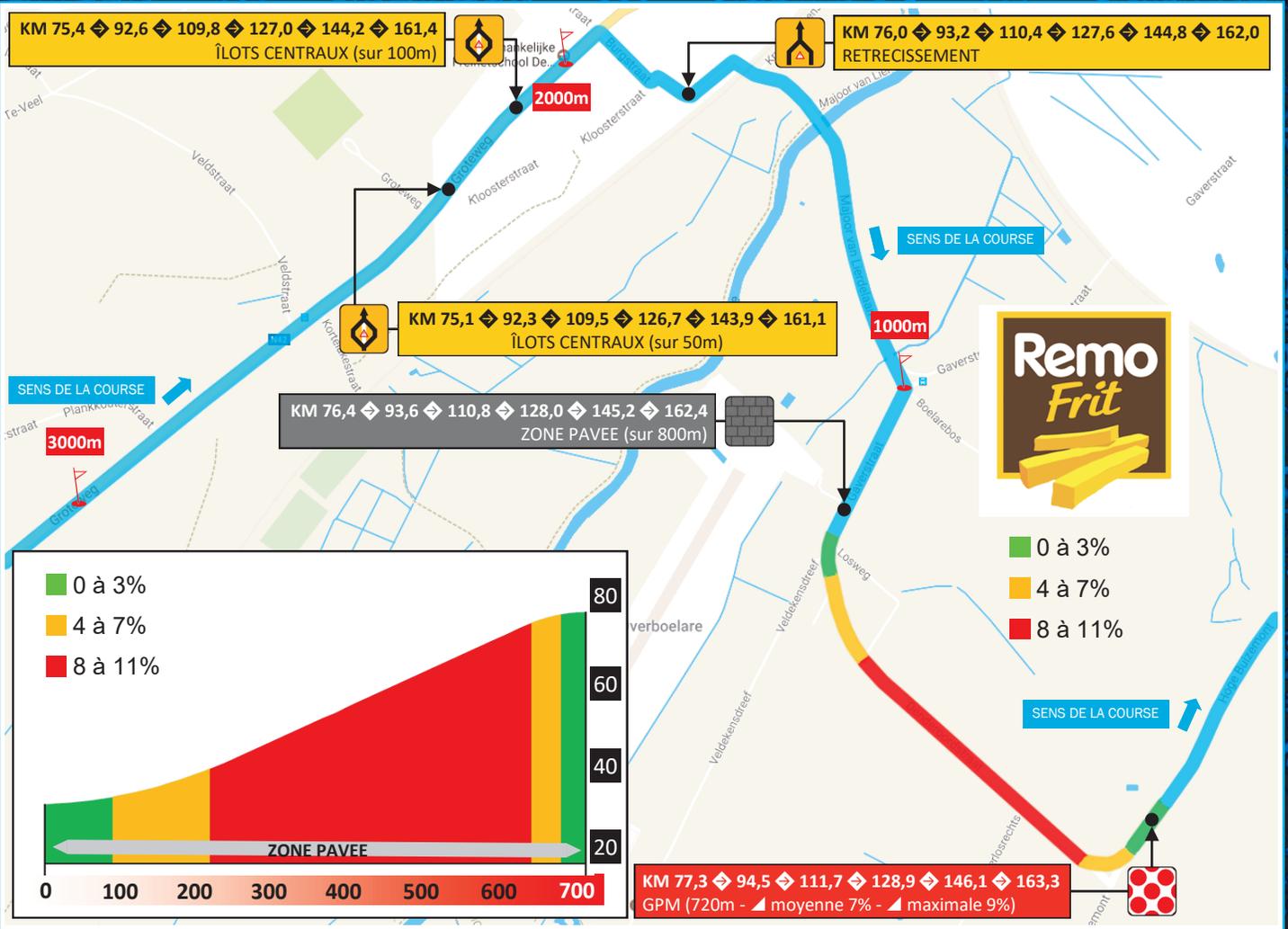
SENS DE LA COURSE

KM 173,2
 ARRIVEE

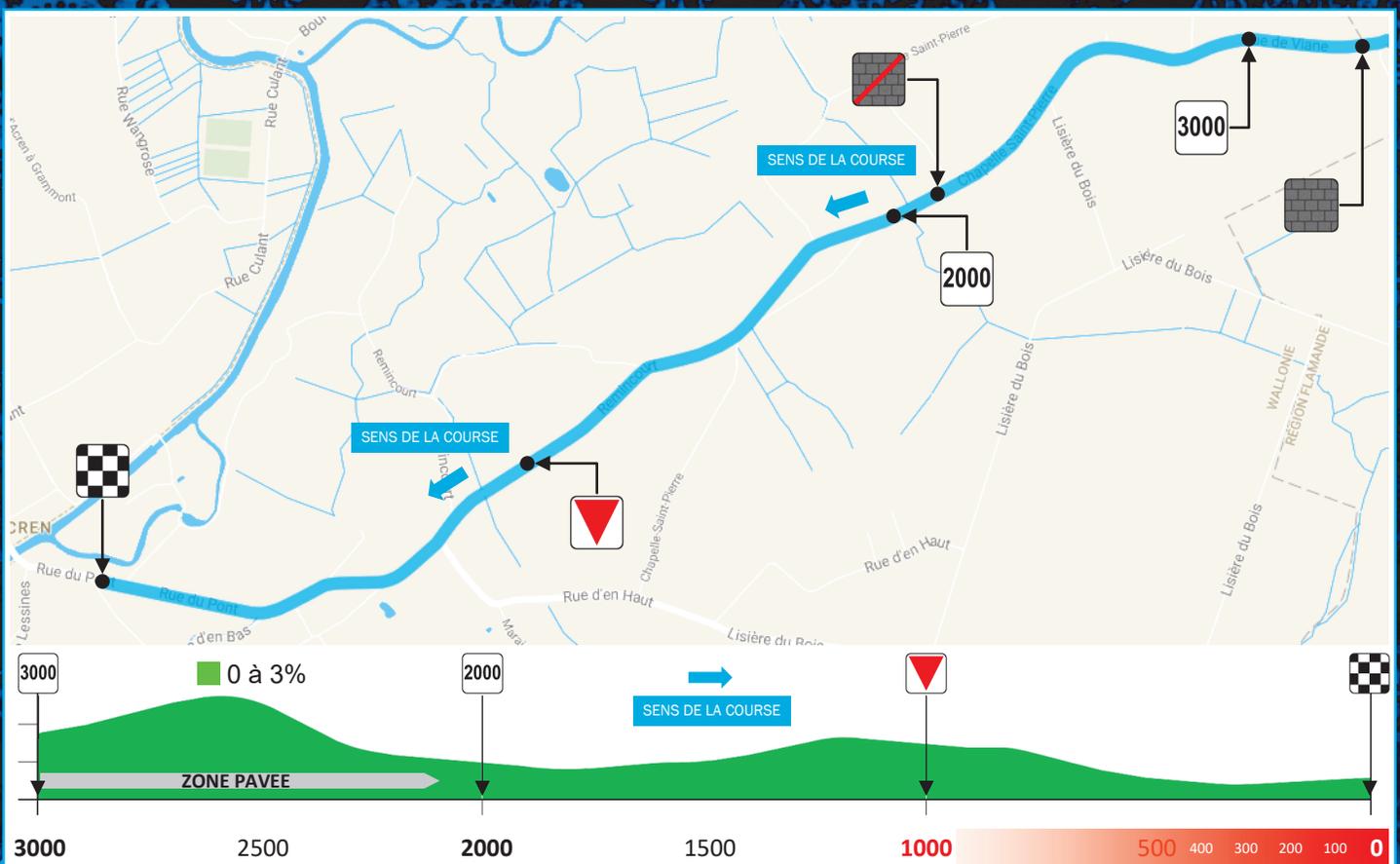
WAY OUT

WAY IN

APPROCHE & PROFIL DU GPM



APPROCHE & PROFIL DES 3 DERNIERS KM



REGLEMENT PARTICULIER GP CRIQUIELION 2017

ARTICLE 1 → ORGANISATION

Le GRAND PRIX CRIQUIELION est organisé par l'ENTENTE CYCLISTE ACRENOISE asbl et se dispute sous les règlements de l'UCI. L'épreuve se dispute le dimanche 14 mai 2017 au départ de Silly (Belgique) pour une arrivée à Deux-Acres (Belgique). L'épreuve est la 2^{ème} manche de la LOTTO-TOPCOMPETITION U27 2017.

ARTICLE 2 → TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs Hommes Elites ou Espoirs U23. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.2. et attribue, conformément au règlement UCI, les points suivants :

- pour le World Ranking Elites / U23 (Art. 2.10.008) : 40 ; 30 ; 25 ; 20 ; 15 ; 10 ; 5 ; 3 ; 3 ; 3pts.
- pour l'Europe Continental Ranking Elites / U23 (Art. 2.10.031) : 40 ; 30 ; 25 ; 20 ; 15 ; 10 ; 5 ; 3 ; 3 ; 3pts.

ARTICLE 3 → PARTICIPATION

Le GRAND PRIX CRIQUIELION est ouvert, selon l'article 2.1.005 du règlement UCI, aux équipes des catégories : Equipes Continentales Professionnelles UCI Belges - Equipes Continentales Professionnelles UCI Etrangères (maximum 2) - Equipes Continentales UCI - Equipes Nationales - Equipes Régionales - Equipes de Club. Le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs, selon l'article 2.2.003 du règlement UCI.

L'engagement des groupes sportifs engagés en LOTTO-TOPCOMPETITION U27 2017 se fait via le site www.belgiancycling.be. Pour les équipes invitées, il se fait au moyen des bulletins officiels de l'UCI. Le bulletin officiel d'engagement UCI, dûment rempli, doit être renvoyé à l'organisateur avant le vendredi 14 avril 2017.

ARTICLE 4 → PERMANENCE

La permanence de départ se tient le dimanche 14 mai 2017 de 9h30 à 12h45 à la Salle du CPAS, rue Ville Basse, 15 à 7830 SILLY. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence le dimanche 14 mai 2017 de 10h00 à 11h15. La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée le dimanche 14 mai 2017 à 11h30 à la Salle de la Brasserie, rue Ville Basse, 2 à 7830 SILLY. La permanence d'arrivée se tient le dimanche 14 mai 2017 de 14h30 à 19h00 au Stade des Camomilles, rue de l'Ordre à 7864 DEUX-ACREN.

ARTICLE 5 → RADIO TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 164,63125 MHz. L'appareillage pour les télécommunications des voitures des commissaires, directeur de course, presse et invités est mis à disposition par la RLVB-KBWB moyennant remise d'un bon disponible auprès de l'organisateur à la permanence.

ARTICLE 6 → ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 2 voitures et 1 moto FSA.

ARTICLE 7 → SECURITE

Les participants et les suiveurs autorisés sont obligés de suivre immédiatement toutes les injonctions données par le directeur de course et/ou de son adjoint, les officiels et par la Police Fédérale. Les photographes de presse à moto et à l'arrivée sont obligés de porter une chasuble réglementaire. Tout manquement à ce point précis du présent règlement entraînera une mise hors course immédiate. Les passages dangereux et/ou difficiles seront signalés par des panneaux ou drapeaux jaunes.

ARTICLE 8 → CONTROLE DE DEPART

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle du départ le dimanche 14 mai 2017 pendant la présentation des coureurs entre 12h19 et 13h15 sur le podium. Les doubles dossards sont obligatoires. Chaque coureur est tenu de se présenter sur la ligne du départ officiel, d'où il partira en direction du départ officiel. L'organisateur demande à ce que la signature des coureurs se fasse par équipe et suivant l'ordre préétabli dans le présent guide technique.

ARTICLE 9 → DELAIS D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 10 → CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi belge ainsi que de la Communauté Française. Le contrôle antidopage a lieu au Stade des Camomilles, rue de l'Ordre à 7864 Deux-Acres (BEL), au local indiqué Contrôle Médical. Chaque coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des numéros de dossard des coureurs devant subir le contrôle. Des chaperons sont mis à disposition de par l'organisateur.

ARTICLE 11 → CLASSEMENT GENERAL

Le classement général sera établi au temps.

ARTICLE 12 → CLASSEMENT GPM

Pour être classés, les coureurs doivent terminer entièrement l'épreuve ou être classés par le jury des Commissaires. Seuls les 3 premiers coureurs franchissant le sommet des côtes seront pris en considération pour le classement selon le barème 5pts - 3pts - 1pts. En cas d'ex-æquo, les coureurs seront départagés par leur place au classement général individuel. Le vainqueur du GPM est prié de se présenter au podium pour y recevoir fleurs et trophée.

ARTICLE 13 → PRIX

CLASSEMENT INDIVIDUEL (6010€ - 20 prix) : 2425€ - 1210€ - 607€ - 305€ - 240€ - 180€ - 180€ - 118€ - 118€ - 57€ - 57€ - 57€ - 57€ - 57€ - 57€ - 57€ - 57€ - 57€ - 57€ - 57€ - 57€

CLASSEMENT GPM (150€ - 1 prix) : 150€

ARTICLE 14 → PROTOCOLE

Le vainqueur de l'épreuve sera interviewé immédiatement après son arrivée par la TV et/ou la radio dans un espace spécialement prévu. Ensuite les 3 premiers coureurs du classement individuel général ainsi que le leader de la LOTTO-TOPCOMPETITION U27 2017 doivent se présenter sur le podium situé sur la Place du Jeu de Balle à 7864 Deux-Acres pour la cérémonie protocolaire dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée. Le premier de l'épreuve doit se présenter après le contrôle antidopage à la salle de presse pour interviews.

ARTICLE 15 → PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable. Par ailleurs, l'utilisation d'oreillettes est interdite.

ARTICLE 16 → FLECHES DE DIRECTION

Le long du parcours, des flèches de direction noires sur fond jaune (voir exemple ci-contre) sont placées aux endroits bien visibles. Le fléchage est vérifié 3h avant le départ. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables d'erreurs de parcours des coureurs et/ou des suiveurs.

ARTICLE 17 → DIRECTION GENERALE & DIRECTION SPORTIVE DE L'ÉPREUVE

La Direction Générale est assurée par Monsieur Laurent HAEGEMAN, Président de l'Entente Cycliste Acrenoise, rue Culant 116 à 7864 DEUX-ACREN / +32 (0)32 341 771

La Direction de Course est assurée par Monsieur Mathieu CRIQUIELION, rue Basse 4 à 7866 BOIS-DE-LESSINES / +32 (0)478 253 971

ARTICLE 18 INDEMNITES DE PARTICIPATION

Les indemnités de participation pour les équipes invitées seront payées par L'ENTENTE CYCLISTE ACRENOISE asbl, conformément au règlement de l'UCI 2.2.009 lors de l'inscription à la permanence.

Si l'équipe invitée n'est pas présente avec 7 coureurs au départ, les indemnités sont diminuées de 10% par coureur absent.

ARTICLE 19 RECLAMATIONS EVENTUELLES

Toute réclamation concernant un fait ou une décision intervenue durant la course est portée devant le collège des commissaires. La réclamation doit être introduite dans les 30 minutes après le délai d'arrivée ou, à défaut, après l'arrivée du dernier coureur. Toutefois les réclamations contre une première décision du collège des commissaires ou concernant le classement doivent être introduites dans les 30 minutes après la communication de la décision ou du classement.

REGLEMENT LOTTO TOPCOMPETITION 2017

ARTICLE 1 BUT

Organiser une LOTTO TOPCOMPETITION U25 pour clubs et équipes continentales belges reprenant les épreuves suivantes, fixées par la Commission Route nationale :

07 mai 2017 : FLECHE ARDENNAISE - HERVE

14 mai 2017 : GRAND PRIX CRIQUIELION - DEUX-ACREN

04 juin 2017 : MEMORIAL PHILIPPE VANCONINGSLOO – WAVER-RIJMENAM

01 juillet 2017 : OMLOOP HET NIEUWSBLAD BELOFTEN – ZOTTEGEM

02 juillet 2017 : PLOEGENTIJDRIJ BORLO

07 juillet 2017 : GP STAD SINT-NIKLAAS

07 août 2017 : ANTWERPSE HAVENPIJL

Les épreuves en ligne appartiennent au calendrier UCI 2017 sous la classe ME 1.2 et sont uniquement réservées aux coureurs U25.

Une épreuve ne peut entrer en ligne de compte pour la LOTTO TOPCOMPETITION U25 2017 que lorsque son parcours aura été positivement évalué à l'issue d'une reconnaissance effectuée par un délégué technique de sa commission provinciale RPC et cela au plus tard quatre mois avant l'événement.

ARTICLE 2 PARTICIPATION

1. Généralités

Doivent poser leur candidature online via www.belgiantcycling.be avant le 05/12/2016 :

- les clubs belges, avec mention des noms, codes UCI et le palmarès des coureurs Espoirs et Elites U25 qui feront partie de l'équipe en 2017.
- les clubs ou équipes continentales des pays limitrophes aux mêmes conditions que les équipes belges (sauf pour 2017 le délai d'inscription)
- les sélections régionales (sélections FCWB et/ou WBV), avec mention des épreuves auxquelles elles désirent participer. Le choix de ces épreuves est définitif.

Finalement, la Commission Route nationale désignera les équipes de clubs belges qui pourront participer à la LOTTO TOPCOMPETITION U25 2017. Pour ce faire, il sera tenu compte des arguments suivants, dans l'ordre:

- 1.1. Le résultat éventuel de l'équipe lors de la LOTTO TOPCOMPETITION U27 2016 ou de la LOTTO COUPE DE BELGIQUE Elites sc / U23 2016.
- 1.2. Pour les clubs : le nombre de coureurs affiliés (minimum 10 coureurs U25 belges)
- 1.3. La qualité des coureurs.
- 1.4. L'absence sur une épreuve de la LOTTO TOPCOMPETITION U27 2016 peut influencer le choix des équipes pour participer à la LOTTO TOPCOMPETITION U25 2017.

- En outre, les équipes suivantes seront invitées d'office pour participer aux épreuves comptant pour la LOTTO TOPCOMPETITION U25 2017:

- les équipes continentales route UCI belges comptant au moins 12 coureurs U25, qui sont obligées de participer à chaque épreuve comptant pour la LOTTO TOPCOMPETITION U25 2017 et qui entrent en ligne de compte pour les classements afférents.

- Chaque organisateur doit inviter au moins 5 équipes étrangères (à choisir parmi des équipes continentales, équipes de clubs, équipes régionales ou nationales. Au plus tard 30 jours avant l'épreuve, les noms et le genre de ces équipes doivent être communiqués au Secrétariat de la Commission Route nationale par e-mail (admin.sport@belgiantcycling.be).

- De plus, chaque organisateur peut attribuer des wild cards à des équipes belges (de clubs et/ou régionales) et doit informer les équipes retenues et le Secrétariat de la Commission Route nationale (admin.sport@belgiantcycling.be) de son choix au plus tard 2 mois avant l'épreuve.

- Les équipes de clubs et les équipes continentales sur route qui ont le droit de participer et qui sont retenues s'engagent à participer à toutes les épreuves de la LOTTO TOPCOMPETITION U25. Chaque équipe engagée devra, en cas de non participation, payer une amende conformément aux règlements de l'UCI, avec toutefois un minimum 250€, laquelle servira à dédommager l'organisateur. Par absence supplémentaire, l'amende sera chaque fois doublée (250€, puis 500€, 1000€, etc...), mais l'organisateur en question recevra une indemnité de maximum 250€.

- Dans l'attente de la position définitive de l'UCI la RLVB recommande vivement aux organisateurs de limiter le nombre de partants à 175 coureurs, donc un maximum de 25 équipes peut participer à chaque épreuve comptant pour la LOTTO TOPCOMPETITION U25. Le nombre de participants par équipe est de maximum 7 et de minimum 5. Au contre la montre par équipes le nombre de participants par équipe est fixé à maximum 6 et minimum 4 coureurs. Le temps final enregistré par le 4^{ème} coureur à l'arrivée détermine le temps de son équipe.

2. Clubs et coureurs entrant en ligne de compte pour les classements de la LOTTO TOPCOMPETITION U25 2017.

Les équipes de clubs belges, les équipes continentales sur route belges et les équipes étrangères retenues entrent en ligne de compte pour les points comptant pour la LOTTO TOPCOMPETITION U25 2017, à condition qu'elles sélectionnent dans chaque épreuve en ligne que des coureurs nés en 1993 ou après.

Une équipe de club ou une équipe continentale sur route qui participe à la LOTTO TOPCOMPETITION U25 peut participer avec des coureurs de nationalité étrangère, tenant compte du fait :

- que des coureurs de l'UE (*) U25 qui sont membres du club (**) sont considérés égaux aux Belges concernant les classements de la LOTTO TOPCOMPETITION U25.

- que les coureurs U25 qui ne sont pas de l'UE et qui sont membres du club (**) entrent en ligne de compte pour le classement interclubs de l'épreuve, mais pas pour le classement général interclubs ni pour le classement individuel de la LOTTO TOPCOMPETITION U25. Si des coureurs U25 hors de l'UE participent au contre la montre par équipes, l'équipe ne gagnera pas de points pour le classement interclubs de la LOTTO TOPCOMPETITION U25.

(*) un coureur de l'UE est un coureur ayant la nationalité d'un des pays membres de l'UE.

(**) être détenteur d'une licence au nom du club en question.

Les coureurs étrangers qui ne possèdent pas de licence au nom d'un club belge qui participe à la LOTTO TOPCOMPETITION U25 ne peuvent pas s'aligner dans une telle équipe.

3. Confirmation des inscriptions.

Au plus tard 20 jours avant l'épreuve, chaque équipe envoie à l'organisateur, au travers du système d'inscription en ligne, le formulaire d'inscription, dûment complété avec les noms et les codes UCI des coureurs titulaires autorisés et max. 50 % de réserves, par le site internet www.belgiantcycling.be.

72 heures avant l'heure de départ de l'épreuve, les équipes envoient online par le site internet de la RLVB le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour à l'organisateur, reprenant les noms et les codes UCI des titulaires et de maximum 2 remplaçants.

ARTICLE 3 REGLEMENTATION

1. La distance de chaque LOTTO TOPCOMPETITION ne dépassera pas les 180 km.
2. L'arrivée des épreuves doit être prévue pour 17h00 au plus tard.
3. L'ordre des voitures d'équipes est déterminé pendant la réunion des directeurs sportif par tirage au sort comme suit:
 - a. Lors de la première épreuve:
 - Un premier tirage au sort pour les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs.
 - Un deuxième tirage au sort pour les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des directeurs sportifs.
 - b. Pour les autres épreuves:
 - Un premier tirage au sort pour les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs. Lors de ce tirage au sort, les équipes qui entrent en ligne de compte pour les classements de la LOTTO TOPCOMPETITION U25 seront placées entre elles dans l'ordre décroissant des points du classement actualisé de la LOTTO TOPCOMPETITION U25.
 - Un deuxième tirage au sort pour les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des directeurs sportifs.
4. Les coureurs à qui un transfert est accordé pendant la compétition de la LOTTO TOPCOMPETITION U25, ne peuvent pas gagner des points pour le classement interclubs de la LOTTO TOPCOMPETITION U25 pour leur nouveau club; leurs points comptent bien pour le classement individuel. Un coureur transféré est dans ce cas un coureur qui change de club en dehors de la période légale. Un coureur qui vient d'un club qui a arrêté ses activités n'est pas considéré comme transféré.

ARTICLE 4 PRIX

Les prix des épreuves sont déterminés selon les barèmes en vigueur.

L'organisateur est tenu de payer le montant total des prix en espèces (y compris des éventuels classements annexes) au plus tard un mois avant l'épreuve sur le compte en banque BE25 3630 4701 0482 de la RLVB, en mentionnant le prix + le nom et la date de l'épreuve.

ARTICLE 5 CLASSEMENTS

1. Généralités :

Seules les équipes inscrites pour la LOTTO TOPCOMPETITION U25 et qui sélectionnent uniquement des coureurs U25 entrent en ligne de compte pour les classements suivants. Chaque résultat de course est lié à un:

a. Classement par points pour les équipes :

- Pour établir le classement par équipes de chaque épreuve, les temps réalisés par les trois meilleurs coureurs U25 de chaque équipe sont additionnés.
- En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'UE.
- En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur de l'UE.
- Les points suivants seront attribués aux équipes dans l'ordre décroissant : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point. Les points sont attribués d'après le résultat scratch.

b. Classement général aux points pour les équipes (seulement pour les équipes retenues et qui, dans toutes les épreuves, ne participent qu'avec des coureurs de l'UE nés en 1993 ou après)

- Pour déterminer le classement général par équipes, les points obtenus par les équipes dans chaque épreuve sont additionnés.
- Les équipes classées ex-æquo en points dans le classement général de la LOTTO TOPCOMPETITION U25 seront classées en première instance selon le plus haut nombre de points obtenus par l'équipe dans les différentes épreuves ou en deuxième instance selon la/les meilleure(s) place(s) remportée(s) par les coureurs de l'UE des équipes concernées.
- Pour le classement final par équipes, des prix en espèces sont attribués par rapport au classement final par équipes de la LOTTO TOPCOMPETITION U25, la commission route déterminera annuellement le barème.

c. Classement individuel par points (seulement pour les coureurs de l'UE des équipes retenues nés en 1993 ou après)

- Doté de points pour les 25 premiers coureurs de l'UE dans chaque LOTTO TOPCOMPETITION U25 selon le barème ci-après : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 pt. L'attribution des points se fait selon le résultat scratch.
- Les coureurs classés ex aequo dans le classement individuel aux points de la LOTTO TOPCOMPETITION U25 seront classés en première instance selon le plus haut nombre de points obtenus dans les différentes épreuves. En cas de nouvelle égalité, le résultat de la dernière épreuve sera déterminant.
- Pour le classement final individuel, des prix en espèces sont attribués par rapport au classement final individuel de la LOTTO TOPCOMPETITION U25, la commission route déterminera annuellement le barème.

ARTICLE 6 CEREMONIE PROTOCOLAIRE APRES L'EPREUVE

Chaque organisateur prévoit des fleurs à remettre au le leader individuel de la LOTTO TOPCOMPETITION U25 à l'issue de l'épreuve lors de la cérémonie protocolaire.

ARTICLE 7 DIFFERENDS, CONTESTATIONS OU CAS NON PREVUS

Tous les différends, contestations ou cas non prévus concernant l'organisation et le système des points de la LOTTO TOPCOMPETITION U25 sont de la compétence exclusive de la Commission Route. Les décisions afférentes prises par la Commission Route sont irrévocables et sans appel.

VD M
an urme Michiels
boekhouding & fiscaliteit

Schoolstraat 8 09 362 32 00
9860 GIJZENZELE vadumi@skynet.be

LUC LETOUCHE
COMPTABLE
FISCALISTE

agréé IPCF
membre OCECB



Rue Brunfaut 39 - 7830 SILLY
TEL 068 55 22 86 - FAX 068 55 88 84
letouche.luc@skynet.be

max-décor
peinture intérieur extérieur



0474 / 28 19 47
maximewilms29@gmail.com

Floreal Group

Le Panoramique
MONT-ST-AUBERT

+32 69 89 16 16
mont.saint.aubert@florealclub.be

FGTB
Centrale Générale

Wallonie picarde

Avenue de Maire, 134
7500 TOURNAI
069 669 420
info@fgtb-cgwapi.be

ARGENTA
uw appelijze voor de dorst

MEVROUW
MARQUANT-BILTERIJST

Trapstraat 76 - 9500 Geraardsbergen
TEL : 054 58 85 23 - FAX : 054 58 01 02

AREHA SPRL
Cogneau Patrick

Electricité, domotique, éclairage
et mise en conformité d'installation électrique.

0475/38.21.73

111, Chaussée de Lessines - 7060 SOIGNIES

VANDAELE Marc
VIDANGEUR AGREE

Vidanges de fosses en tous genres,
de puits perdus, de citernes à eau
et de station d'épuration individuelle.

Nettoyage haute pression et
débouchage de cabalisations.

Curage d'égoûts.

TRAVAIL SOIGNE
Rue d'En Haut, 5 - 7830 SILLY
068 / 55 30 40

DELA
Enterprises

Florent Delespesse
Team leader

GSM : 0494 / 855 467
MAIL : advisor4belgium@gmail.com
FSMA : 109599

sous-agent / numéro d'entreprise 0839.792.841

Pierre Bonnet
ARTISAN EBENISTE

Rue de la Miraize, 45 - 7830 Foulong-Silly
Tel. 0475/21 12 43 • E-mail : bonnet.p@skynet.be

St Feuillien
BOUCHERIE - CHARCUTERIE - TRAITEUR - FROMAGES

Guillaume et Lisa
DEMAREZ-SCHIETTECATTE

Du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30
Le dimanche de 9h à 12h30 - Fermé le lundi

Place de Sautelle 5, 7830 Sully - Tél. 068 55 94 79
Mail : BoucherieGuillaume@gmail.com

Boucherie Guissa
BOUCHERIE - CHARCUTERIE - TRAITEUR - FROMAGES

Guillaume et Lisa
DEMAREZ-SCHIETTECATTE

Du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30
Le dimanche de 9h à 12h30 - Fermé le lundi

Place de Sautelle 5, 7830 Sully - Tél. 068 55 94 79
Mail : BoucherieGuillaume@gmail.com

UCI  EUROPE
TOUR

MERCREDI
19 07 2017

sponsored by



Gallée

- BRASSERIE -

Grand Prix
CERAMI

lotto **BIKE WEAR**

POUR LES CYCLISTES AMATEURS & LES CLUBS

ÉQUIPEMENT ÉTÉ

- * maillot à manches courtes
- * cuissard court avec fond 3D

€50

ÉQUIPEMENT ÉTÉ + HIVER

- * maillot à manches courtes
- * cuissard court avec fond 3D
- * maillot de mi-saison à manches longues
- * cuissard long avec fond 3D

€130



LOTTO Bike Wear vous offre la qualité et le confort uniques de Vermarc.

Choisissez votre modèle **LOTTO Bike Wear** sur www.lotto.becreative.vermarcsport.be, puis personnalisez-le aux couleurs de votre équipe, ajoutez les logos de vos autres sponsors aux emplacements vacants et le tour est joué*.

Vous préférez l'équipement **LOTTO** standard, sans sponsors supplémentaires ? Dans ce cas, choisissez l'équipement **LOTTO Bike Wear** standard et passez directement commande.

* Les équipements personnalisés pour clubs sont à commander par lots de 10 minimum. Le délai de livraison est de 8 semaines. Les équipements standard peuvent également être commandés par lot et seront disponibles à partir du 1er mars 2015.

LIVE YOUR DREAM